

BEOGRAD 89
NEUVIÈME SOMMET DES PAYS NON ALIGNÉS

NEUVIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT
DES PAYS NON ALIGNÉS

NAC 9/EC/doc. 8/Rev. 3
Le 7 septembre 1989
Original: anglais

L'ENVIRONNEMENT

Les chefs d'État ou de gouvernement:

- Ont été grandement préoccupés par la détérioration constante de l'environnement. Si les tendances actuelles se maintiennent, l'équilibre écologique de la planète toute entière pourrait être perturbé et ses propriétés régénératrices menacées. Dans quelques décennies, le monde pourrait être aux prises avec une véritable catastrophe écologique;

- Ont noté que les aspects physiques et sociaux de la détérioration de l'environnement sont de plus en plus visibles dans les pays en développement. Ils ont confirmé que ces tendances sont la conséquence directe d'un élargissement de l'écart entre les niveaux de développement du Nord et du Sud, que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont intimement liées. La protection de l'environnement dans les pays en voie de développement doit être perçue comme faisant partie intégrante du développement et ne devrait pas être considérée isolément;

- Ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de se pencher avec la plus grande assuïdité sur la dégradation des éléments vitaux de la planète en accordant une attention toute particulière à la pollution de l'air et de l'eau, à la déplétion de la couche d'ozone, à la dégradation des sols, à la désertification et à la déforestation. En raison des pressions exercées par les modes actuels de production et de consommation, particulièrement dans les pays industrialisés, et de la nature même du système énergétique, le monde se dirige vers un développement non soutenable. À moins que des mesures concertées ne soient prises pour freiner ce processus, il aura à faire face dans quelques décennies à des conséquences imprévisibles. Dans ce contexte, ils ont noté avec préoccupation que certains pays industrialisés avaient de plus en plus tendance à imposer des mesures et conditions de l'extérieur lorsque venait le temps de s'occuper de questions d'ordre environnemental;

- Ont noté que la coopération internationale dans le domaine de la protection de l'environnement appelait une approche multilatérale globale afin que tous les aspects de la question soient pris en considération tout en privilégiant les priorités en matière de développement des pays en voie de développement et